

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 5 (1939)

Heft: 82

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Département de
Justice et Police

—
Service de police

—
Lausanne, le 16 nov. 1939.

Contrôle des films cinématographiques.

Extrait de la circulaire No. 94.

Concerne: Censure militaire des films. Contrôle des actualités. Films interdits. Publicité exagérée.

I. Censure militaire des films.

Les cantons ayant pour mission d'assurer l'application des ordonnances de censure et du contrôle des mesures prises par la «section film» de la division Presse et Radio de l'Etat-Major de l'armée, le Département de justice et police tient à rappeler ce qui suit:

1. La censure préventive, effectuée à Berne, concerne tous les films (de format standard et réduit) quels qu'ils soient. Elle s'étend notamment aux films spectaculaires, d'actualités, publicitaires ou de propagande, documentaires, de complément, éducatifs ou d'enseignement, d'amateurs, etc.

2. Le concessionnaire du film reçoit de l'Etat-Major de l'armée un certificat de censure pour chaque film dont la projection est autorisée en Suisse. Le certificat de censure doit suivre le film partout. Les autorités communales ont le droit de l'exiger en tout temps; elles subordonneront leur autorisation de projeter le film à la production du certificat de censure.

Au cas où la preuve de la censure préventive effectuée par la section film ne pourrait être apportée, la représentation du film ne doit pas être permise.

3. Les «prescription générales» ne s'appliquent pas seulement aux représentations cinématographiques organisées dans des établissements permanents, mais aussi à celles données dans des cinématographes temporaires ou ambulants, établissements publics, salles paroissiales, de sociétés, clubs d'amateurs, etc. Seuls les films projetés dans le cercle de la famille font exception.

4. Le contrôle des actualités a lieu le vendredi de chaque semaine à Lausanne, à 10 h. 45, au Cinéma Capitole. Les autorités communales recevront dorénavant un extrait de l'ordonnance de censure, avec mission de veiller à ce que les réserves imposées soient respectées.

5. Les prescriptions de l'autorité militaire ne portent pas atteinte aux droits des cantons et des communes en matière de contrôle des films et de police des cinématographes. Il s'ensuit que les dispositions de l'arrêté cantonal du 4 octobre 1927 restent intégralement en vigueur. Toutes les décisions prises antérieurement en vertu du dit arrêté sont maintenues, sauf lorsqu'il s'agit de films autorisés par nous et interdits dans la suite par l'autorité militaire.

6. Le Département de justice et police et les Municipalités restent compétents

pour prononcer l'interdiction des films visés par l'art. 14 de l'arrêté du 4 octobre 1927, même s'ils sont au bénéfice du certificat de censure.

7. Nous prions instamment MM. les Directeurs de cinématographes d'observer strictement les décisions et les instructions des autorités militaires et civiles en matière de contrôle des films. Les Municipalités signaleront à MM. les Préfets, à l'intention du Département de justice et police, les infractions commises et les mesures prises, le cas échéant, en vue de l'application des prescriptions légales.

Les sanctions et recours font l'objet d'une procédure spéciale.

8. Voici une première liste des films en faveur desquels le certificat de censure a été refusé et qui sont par conséquent interdits sur le territoire de la Confédération:

Danzig (déjà signalé dans notre circulaire No. 93), *Flucht ins Dunkle*, *La grande Solution* (Die weisse Krankheit), *Les hommes sans nom*, *J'accuse* (Ich klage an), *Kameradschaft*, *Le monde en action*, *Narrantz*, *On lui donna un fusil* (Der Friede brach aus; circ. 86), *Der Weg zurück*.

9. Publicité exagérée. Des réclamations se sont élevées de divers côtés contre certains procédés publicitaires dépassant nettement les limites permises. On a même eu recours à des termes frisant l'indécence. De tels actes ont amené l'Etat-Major de

l'armée à prier les cantons d'intervenir pour que les abus constatés ne se reproduisent plus.

Le Département de justice et police saisit cette occasion pour confirmer ses recommandations relatives au même objet.

II. Décisions du Département de justice et police.

Se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes:

1. L'interdiction des jeunes gens de moins de 18 ans révolus est étendue à l'égard des films ci-après:

Monsieur Brotonneau (ce film doit en outre être expurgé de certaines scènes dans lesquelles il est fait allusion à la religion; v. circul. officielle No. 94), *Le jour se lève*, *Dernière jeunesse*.

2. Les films ci-après peuvent être autorisés sans réserves: *La tradition de minuit*, *Sous la narcose*.

3. Le film «*Rappel immédiat*» peut maintenant être autorisé, moyennant que la publicité soit soumise à l'approbation du Département.

4. Les films intitulés: *Le professeur Mamlock* (film soviétique) et *La tradition de minuit* ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision du Département de justice et police.

Le chef du département: A. Vodoz.

Une heureuse initiative de la Warner Bros.

La Ve Cie du Bat. Ter. 121 a le privilège d'être commandée par le capitaine Perret et d'avoir dans ses rangs le fusilier Charles Glickmann, directeur de la Warner Bros.

Soucieux du moral de sa troupe, le capitaine Perret organisa une soirée cinématographique. Il trouva un collaborateur dévoué en la personne du fusilier Glickmann qui n'hésita pas à faire venir, à ses frais, tout ce qu'il fallait pour une séance de cinéma sonore. Le programme était de choix puisqu'il comprenait autre un joli film sur

le music-hall américain, «La Charge de la Brigade Légère» qui fit on s'en souvient les beaux soirs du «Rialto» l'hiver dernier. Tous les soldats de la Ve Cie prirent le plus grand plaisir à cette fête et celà d'autant plus qu'une collation suivit, offerte par de généreuses dames de l'endroit.

Que M. Glickmann soit félicité, que la Warner Bros soit remerciée pour ce geste en faveur de nos mobilisés. Et cela d'autant plus que d'autres soirées gratuites seront encore organisées.

(«Tribune de Genève.»)

Sur les écrans du monde

FRANCE

Spectacle autorisé jusqu'à 23 heures. Accroissement du nombre permis de spectateurs, lorsque le Directeur assure la protection réglementaire de ses clients. Programmes intéressants, adaptés à la nouvelle population locale. Reprise de la publicité par affichage et prospectus d'appel.

Ce sont là les premiers signes d'une reprise, après huit semaines de mise «en veilleuse», au propre et au figuré, des salles françaises. Conséquemment, de la re-

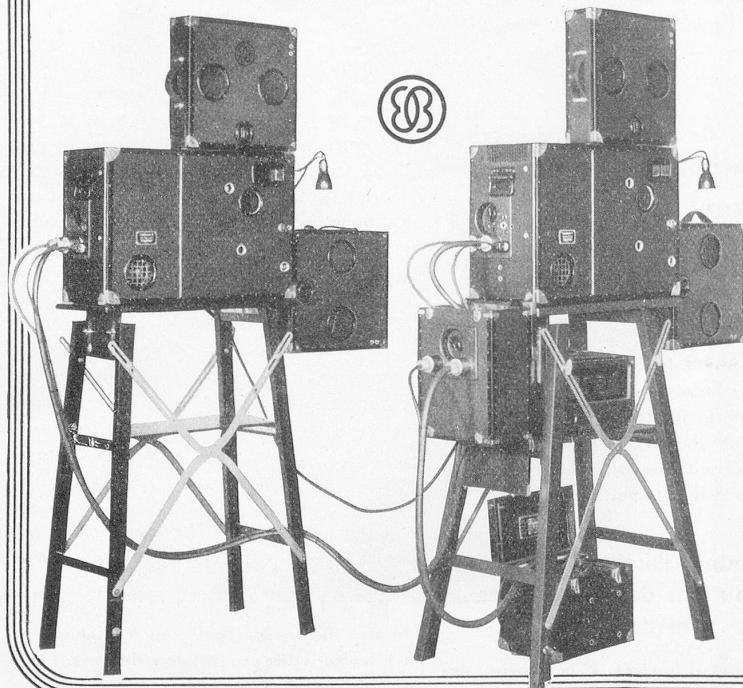
mise en marche de toute l'importante industrie du cinéma qui travaille à leur préparer et distribuer des programmes.

Si, en haut lieu, on veut vraiment rendre la vie à un métier prospère, qui paye force impôts et offre un moyen de propagande de premier ordre, il suffit d'enlever toutes les entraves dont on a chargé depuis deux mois les bras et les jambes des Directeurs de Cinémas de l'ensemble du territoire.

Puis, qu'on les laisse faire! L'argent de leurs recettes reprendra son cours normal vers les agences de distribution et les

Bauer

SONOLUX II



die Wandertonfilmanlage, jetzt auch als Doppelanlage mit Überblendung für Bild und Ton zur pausenlosen Vorführung von Normalfilmen. Der Sonolux II gibt bis zu 5 m Breite gut ausgeleuchtete Bilder. Im Ton ist er von den ortsfesten Bauer-Projektoren kaum zu unterscheiden.

Bauer-Generalvertreter:

Georg Dimde, Zürich 4, Hohlstraße 216

A. Jäckle, Lausanne
20, Square des Fleurettes

8989/32

caisses des producteurs. Ainsi, nous référons des films.

Ainsi s'exprime M. Paul-Auguste H. dans la «Cinématographie Française», qui, sous la plume de M. M. Colin-Reval annonce par ailleurs que:

Près de quatre-vingts films français attendent leur sortie dans les salles françaises et étrangères. Ces quatre-vingts films représentent un investissement de 300 millions environ. Pour que l'industrie cinématographique puisse poursuivre sa marche normale, il faudra récupérer une grande partie de cette somme.

Guidés très probablement par le souci de cette récupération, les distributeurs ont pris, à la date du 9 octobre dernier, deux importantes décisions. Il s'agit, d'une part, de refuser dorénavant la livraison des programmes aux directeurs dont les comptes présentaient un solde débiteur.

Et, d'autre part, de rendre obligatoire la location au pourcentage avec minimum.

Voici, d'ailleurs, d'après notre confrère L'Ecran, le texte de la communication notifiant cette dernière décision:

1^o En cas de fourniture par un même distributeur du programme complet, les conditions minimum devront être de 25 % sans aucune diminution pour les actualités;

2^o En cas de fourniture par un distributeur d'un film, seul, le pourcentage sera

de 15 % également sans aucune diminution pour les actualités.

Ces conditions ne s'appliquent, bien entendu, qu'aux films en reprise, à l'exclusion de tout film nouveau.

Dans ce cas, comme dans l'autre, une garantie minimum, selon la valeur de la salle, sera imposée aux clients.

Bien entendu, chaque distributeur sera libre d'appliquer selon la valeur de ses films un pourcentage plus élevé que ceux exposés ci-dessus.

Il va de soi que les présentes conditions, applicables dès à présent, ne sont valables que pour autant qu'il n'y aura pas d'amélioration dans les conditions d'exploitation des salles.

Il ne nous appartient pas d'entrer dans les discussions syndicales dont ce texte est l'objet, ajoute M. Colin-Reval.

Le marché français a été sérieusement désaxé pendant ces deux premiers mois de guerre.

Chaque directeur doit faire son devoir. Il le fera en travaillant honnêtement pour que l'industrie cinématographique retrouve son équilibre. Le Cinéma français doit vivre. Notre industrie est aussi bien une industrie de paix que de guerre, appelée à rendre d'inestimables services au pays.

La même revue annonce la

Création d'un comité de production.

Les destinées de la production française, écrit-elle, ont ému les Pouvoirs publics qui ont décidé la création de ce Comité, qui groupe les représentants les plus qualifiés de différents ministères, afin de ranimer l'activité cinématographique et d'organiser la reprise de la production en fournissant toutes garanties administratives et surtout financières.

Parfaitement composé pour résoudre des problèmes d'ordre généralement administratif, ce comité fera appel, dans la plus large mesure, à la collaboration de tous les cinématographistes compétents, qu'ils soient producteurs, metteurs en scène ou techniciens.

Il s'agit, précisons bien, d'un comité fait pour organiser, animer et contrôler financièrement la future production française, et aussi pour aplani toutes les difficultés, nées du temps de guerre, qui feront obstacle à un fonctionnement normal de la production.

Par ailleurs, l'industrie cinématographique française réclame la *censure unique*:

Produisons... Produisons...

écrit Lucie Derain dans la «Cinématographie française».

De partout, nous arrive cette antienne: Produisez.

Les producteurs, les distributeurs, les réalisateurs, les artistes, les techniciens, et l'immense foule de ceux qui vivaient de l'activité des studios français sont plus que perplexes.

Chacun de ceux qui «peuvent» collaborer à la reprise de la production est décidé à faire les plus grands sacrifices pour que revive le film français.

Mais peut-on garantir à une production un scénario conforme aux désiderata du public, aux consignes de la censure et enfin apte à plaire à toutes les censures de province qui se disputent et se contredisent sur les sujets à proscrire ou à accepter!

Entre autres questions graves, et non encore résolues, celle de la censure unique est peut-être la plus urgente.

Quel serait le producteur assez insensé, ou assez philanthrope le mécène imprévoyant, qui accepterait d'engager des fonds considérables — même s'ils sont ajustés aux conditions de l'heure présente — dans une production française qui, quoique acceptée par la censure de Paris, ne pourrait passer dans la plupart des villes de province?

La censure unique est indispensable, non seulement pour les films déjà tournés et en exploitation, mais pour ceux qui restent à tourner... ou à terminer.

Il faudra donc que tout scénario autorisé au préalable par la censure et également autorisé par la censure parisienne, une fois tourné ne puisse plus être l'objet de mesures d'interdiction à Lille, Bordeaux ou Lyon, Saint-Etienne, Tours ou Marseille.

La renaissance de la production française réclame, avant toute autre mesure, la censure unique.

Enfin, les ateliers de tirage fonctionnent normalement.

Il n'est pas vrai que les ateliers de tirage parisiens soient à l'agonie. Ils travaillent, ils ne demandent qu'à travailler; les spécialistes principaux sont présents et, s'il y a eu en septembre un flottement, il fut de courte durée. Les bonnes âmes, qui vont répétant qu'elles vont être obligées d'envoyer leurs négatifs à l'étranger, sont ou d'une candeur désarmante, ou ont intérêt à propager cette fausse nouvelle.

Affirmons-leur, en connaissance de cause, que les ateliers n'attendent que leurs commandes, celles-ci fussent-elles aussi importantes qu'avant-guerre.

Par contre, il n'est pas vrai que les studios tournent.

Or, les studios ont reconstruit des équipes qui, elles aussi, n'attendent que les clients. Malheureusement, ceux-ci chassent ce difficile et inaccessible oiseau qu'est l'argent.

Nous pouvons leur assurer qu'âme qui vive n'a jamais rencontré ce palmpède aux bords du bassin des Tuileries. Cet

oiseau qu'effarouche le moindre vent qui d'aventure... est d'une espèce qu'aucune forêt de l'Etat ne recèle.

Par ces temps de crise et de loisirs forcés, rappelons aux cinéastes qu'ils reliront avec fruit les fables du Bonhomme La Fontaine, ils y verront qu'il y est dit: Aide-toi, le ciel t'aidera et non: attends que le ciel t'aide.

A.-P. Richard.

(«Cinématogr. française.»)

Les ordres de réquisition des salles de Cinémas seront rapportés.

Une circulaire adressée à MM. les Préfets de la zone de l'Intérieur et zone des Armées (sauf zone réservée) leur demande d'examiner, avec les autorités militaires et municipales, la possibilité, sur simple demande des intéressés, de faire rapporter:

1^o les ordres de réquisition totale ou partielle des locaux des cinémas;

2^o les arrêtés d'interdiction d'ouvertures des salles et d'assouplir les mesures restrictives pouvant empêcher la réouverture des théâtres cinématographiques.

En septembre, l'assistance publique a perdu plus de trois millions et demi.

Le pays a-t-il intérêt à la reprise des théâtre et des cinémas? A cette question, M. Serge Gas, directeur de l'Assistance Publique, a fourni des arguments sans réplique.

«Que d'une manière générale, dit M. Serge Gas, l'Assistance Publique soit intéressée actuellement à la restauration de toutes les entreprises, il est bien inutile d'y insister.

Au premier jour de la guerre, presque toutes les salles ont cessé leurs représentations.

En temps normal, 45 théâtres, 9 music-halls, 346 cinémas et une cinquantaine de bals sont ouverts tous les jours à Paris.

Dès la mi-septembre, une centaine de cinémas avaient déjà rouvert leurs portes. En octobre, le mouvement s'est accentué. Aujourd'hui, plus de 250 cinémas et une dizaine de théâtres et music-halls fonctionnent.

La perception du droit des pauvres a suivi de près cette fluctuation. Alors qu'en septembre 1938, notre administration avait encaissé plus de quatre millions, elle n'a touché, le mois dernier, que 492 000 francs.

Pour octobre, on peut prévoir environ 1 800 000 francs contre 5 500 000 francs en 1938.

Le taux des prélèvements sur les recettes a été fréquemment abaissé, pour les représentations données au profil d'œuvres de guerre.

Comme vous le voyez, conclut M. Serge Gas, non seulement nous sommes favorables à une renaissance de l'activité des spectacles, mais nous y collaborons. Et j'estime

que nul ne peut nous en vouloir, car la guerre ne se gagne pas seulement sur les champs de bataille, mais à l'arrière où — dans la limite d'une indispensable décence, bien entendu — la vie économique doit reprendre pour fournir au gouvernement les ressources formidables dont il a besoin.»

*

Lorsqu'on sait que sur 50 millions et demi de droit des pauvres versés chaque année par les spectacles parisiens, la part des cinémas de la capitale s'élève à près de 30 millions, on comprendra l'intérêt énorme que représente pour l'Assistance Publique la marche normale de l'exploitation des cinémas parisiens.

Depuis 1918, les cinémas de Paris ont versé aux pauvres et aux hôpitaux près de 600 millions de francs. Ajoutons à cela le montant de la taxe d'Etat, et on constatera que les directeurs parisiens ont versé à l'Etat et aux pauvres près d'un milliard et demi depuis la dernière guerre, sans compter le montant de la patente, des taxes sur les enseignes lumineuses, les timbres d'affiches, etc.

Chaque année, le Cinéma français acquitte une contribution de près d'un demi milliard.

Du seul point de vue de la «mobilisation totale» qui tend à porter au maximum toutes les activités productrices du pays, l'Etat est donc le premier intéressé à ce que l'industrie du cinéma vive dans toutes ses branches.

*

Pour cela, le Cinéma français ne demande que peu de choses:

1^o Crédit de la Censure unique qui doit être strictement conditionnée par une précensure définie d'avance par un code aussi précis que possible;

2^o Crédit de primes à l'exportation et révision des accords commerciaux pour stimuler l'exportation de nos films;

3^o Diminuer les charges fiscales qui écrasent l'exploitation (modification du régime des patentes); (Rédaction: Un bel exemple pour la Suisse.)

4^o Aider la diffusion du film français sur son propre territoire en accordant une détaxe aux films de valeur;

5^o Rappel des techniciens et artistes strictement indispensables pour tourner les films. Institution pour ces derniers de permissions de 20 à 30 jours, sans tenir compte cependant de certaines exigences syndicales. (Système permissions agricoles);

6^o Aider le financement des films français en intervenant auprès des grandes banques pour que ces dernières accordent des conditions normales. (Voir contrats des Lloyds, de Londres, qui ont permis la réalisation de la plupart des grands films de 1937 et 1938.)

Somme toute, ce ne sont là que des mesures fort simples qui n'ont rien de «dictatorial» et ne dépassant pas les attributions normales des bureaux. Elles suffi-

raient cependant à l'industrie pour maintenir, même en temps de guerre, le magnifique effort qui l'avait hissée au deuxième rang du cinéma mondial.

En dehors de ces questions d'ordre économique, n'oublions pas que sur le plan de propagande, le cinéma est — M. Mussolini l'a proclamé — *l'arme la plus forte*.

Enfin, du point de vue psychologique, le cinéma français est, à coup sûr, un facteur nullement négligeable pour gagner la «guerre des nerfs».

Hollywood tournera cet hiver 450 films; l'Allemagne a, actuellement, une cinquantaine de films en chantier; l'Italie travaille à tour de bras; l'Angleterre a la ferme volonté de maintenir son industrie du film.

Nous sommes persuadés que très bientôt notre Cinéma reprendra son élan.

M. Colin-Reval.
(«Cinématogr. française.»)

«Dédé la Musique» est terminé.

«Dédé la Musique», que André Berthomieu a juste terminé avant d'aller aux armées rejoindre sa formation, est un des films les mieux «découpés» et «montés» qu'on ait vus de longtemps. Albert Prejean, Aimos et la charmante Annie Vernay trouvent dans leurs rôles, avec Line Noro, très émouvante, et Robert Le Vigan, plein de relief, l'occasion d'affirmer leurs excellentes qualités. Annie Vernay, surtout, a justifié pleinement tous les espoirs mis en elle; elle est une exquise petite ouvrière parisienne sensible et meurtrie.

La présentation officielle de «Dédé la Musique» permettra d'analyser plus complètement, ce film très attractif, où Berthomieu a fait un travail technique de premier ordre.

L.D.

*

«L'Homme qui cherche la Vérité», scénario original de Pierre Wolff, est entré en réalisation de 20 novembre, aux studios de Neuilly qui ont ainsi effectué leur réouverture. «L'Homme qui cherche la Vérité» est interprété par Raimu, Jacqueline Delubac, André Lefaur, Jean Mercanton, Tramel, Gabrielle Dorziat.

Félicitons ceux qui, après avoir fait la première sortie d'un film français en temps de guerre avec «Ils étaient Neuf Célibataires», tournent également la première production.

Le Service Cinématographique de l'Armée édite un «Journal de Guerre».

En marge des remarquables actualités filmées des différents journaux tels que Eclair-Journal, France-Actualités, Fox-Movietone, Paramount News et Pathé-Journal, est composé, chaque semaine, un journal de guerre, comprenant la majorité des documents pris par le Service cinématographique de l'Armée, documents dont une faible partie est seulement utilisée par les

journaux filmés. Ce *Journal de Guerre* est envoyé régulièrement dans tous les pays étrangers, ce qui permet aux neutres de faire la comparaison entre les actualités de guerre allemandes et les actualités françaises. Il aurait été navrant que seules les images prises de l'autre côté de la Ligne Siegfried fussent montrées aux non belligérants. Tout comme à la Radio, la guerre des «Ondes» se continue sur les écrans du monde.

(*Rédactions: Voit-on où verra-t-on ce Journal de Guerre» en Suisse?*)

ANGLETERRE

La production cinématographique n'a pas cessé dans les studios anglais.

Et quelques semaines de guerre ont suffi pour que soit réalisé et sorti le premier film de guerre, un film de propagande pour l'aviation britannique tourné en cinq semaines et intitulé: *Le Lion a aussi des ailes*. Son interprète principal, le comédien Ralph Richardson, qui incarne dans cette bande un officier aviateur de la Royal Air Force a, aussitôt le film terminé, pris un engagement dans ce corps d'élite, confondant ainsi le mythe artistique et la courageuse réalité.

Le roi et la reine d'Angleterre ont assisté à la première représentation de ce film, monté et complété par Alexandre Korda avec des documents enregistrés récemment lors de l'attaque aérienne de Kiel par les avions de bombardement britanniques, et qui est un exemple de ce que peut une propagande quand elle est déterminée à faire œuvre rapide et démonstrative.

*

On sait que le dimanche était, en Angleterre, jour saint et, qu'en règle générale, tous les spectacles publics, théâtres, music-halls et cinémas étaient interdits. Puis il y eut adoucissement, et Londres bénéficia d'avantages exceptionnels: les cinémas et théâtres jouèrent à partir de 17 heures.

Maintenant, les Londoniens pourront aller aux spectacles de leur choix, chaque dimanche à partir de 14 heures, afin de compenser dans une certaine mesure les restrictions faites aux heures de fermeture, notamment dans les établissements du West End.

*

A Londres, on vient de présenter la récente production britannique de la Columbia: *Ten Days in Paris* (Dix Jours à Paris). Un film d'espionnage amusant et comique se déroulant à Paris. Les milieux compétents du cinéma britannique prédisent à ce film un succès certain.

AMÉRIQUE

Les événements d'Europe ont naturellement jeté leur ombre sur le cinéma en Amérique.

Les Compagnies américaines presque sans exception, devant les revenus réduits du marché européen, ont déjà commencé à réduire les films à budget élevé, à réduire le personnel et à réduire les salaires des employés.

D'un autre côté, quoique les affaires marchent assez bien, les recettes des cinémas ne sont pas très encourageantes.

La raison la plus évidente est, sans doute, le désarroi qui a été créé dans l'esprit des gens d'ici par la guerre en Europe. Les gens sont avides des nouvelles d'Europe et la radio avec ses informations continues les retient à la maison, où ils écoutent les rumeurs et les faits sensationnels qui les passionnent.

Mais il est à prévoir que la guerre perdra de son «actualité» dans quelque temps, à moins que des événements spectaculaires apportent de nouvelles situations qu'on n'a pas escomptées.

Si donc la guerre est prolongée et si elle reste sur les bases escomptées, la vie reprendra son cours normal. Dans ce cas les affaires cinématographiques en profiteront.

Entre temps, le film français se trouve dans une situation précaire. L'affluence de bons films pour l'exportation est naturellement diminuée et ce sont surtout des vieux films ou des films de second ordre qui vont être présentés.

Toutefois, le film d'aventures et d'espionnage français: «Double Crime sur la Ligne Maginot» est actuellement un très gros succès dans les salles new-yorkaises. On peut constater que le titre attire le grand public américain comme un aimant irrésistible. On a beaucoup apprécié la reconstitution d'un ouvrage de la célèbre



Aufn. Ufa-Baumann (15) Scherl-Ma
Paul Richter
spielt den Ambros Lutz in dem neuen Ostermayr Film der Ufa „Waldrausch“

ligne de fortifications permanentes qui, étant donnée l'époque, reste plus que jamais un sujet d'actualité.

«La fin du jour» et «Regain» continuent triomphalement leur exploitation. Comme on le sait, *Regain* était interdit par la censure. Grâce à l'indignation de la presse et aux efforts de M^e Arthur Garfield Hays, qui défendait le film devant la deuxième instance de censure, cette dernière (Board of Regents) a renversé le jugement et a libéré le film. Résultat: Grâce à cette stupidité de la censure, la curiosité a été éveillée et ce film sain a acquis une notoriété qui aide énormément son exploitation.

La Fin du Jour, distribué ici par J.-E. Lopert, le distributeur de *Mayerling*, passe au Filmarthe Theatre. La critique a été extrêmement élogieuse et Frank S. Nugent, du New York Times, a d'ores et déjà proposé le beau film de Julien Duvivier pour le prix annuel de la critique new-yorkaise.

Victor Francen, une des vedettes du film assistait à la première et fut l'objet d'ovations par les membres de la presse et le public.

La presse américaine observe la plus grande réserve sur l'accueil prévu pour *Quai des Brumes*, premier film français donné en plein cœur de Broadway, au Central Theatre. Mais l'atmosphère de succès européen qui entoure ce film, et sa réputation artistique, peuvent peut-être orienter favorablement le succès autour des extraordinaires compositions de Jean Gabin, Michèle Morgan et du beau travail technique de Marcel Carné et ses collaborateurs.

En dernière heure, ajoutons que *La Bête humaine* a des difficultés avec la censure new-yorkaise. Espérons que ce film de grand art vaincra l'hostilité des censeurs d'ici, car il mérite une large et brillante exclusivité à New York. J.-J. Lenauer.

(«Cinématogr. française.»)

bien réjouissantes. ... Il en déroule une cascade rare de complications savoureuses.»
(Tribune de Genève.)

«Beaucoup de boutades sont d'une drôlerie d'autant plus persuasive qu'elle n'est pas appuyée. Excellente interprétation.»
(Journal de Genève.)

«Un dénicheur d'idées pour le radio, par suite d'un léger accident pénètre dans l'intimité de la famille Martin, dont le père, la mère, la grand-mère et le grand-père ainsi que les enfants forment un mélange cocasse. Chacun y a son franc-parler et par-dessus la table familiale les mots filent comme des flèches. Quel succès pour la radio si l'on plaçait un micro dans la suspension! Ce serait un sketch burlesque tous les soirs! L'idée se réalise et c'est le succès. Mais le père Martin, qui connaît tout les potins de son village, raconte tout et émet des réflexions pittoresques sur chacun des principaux habitants. Scandal! Le père Martin finit par découvrir la farce dont il a été victime. Il part pour Paris afin de casser la figure de son bienfaiteur. Mais là on le persuade qu'il est un grand acteur et qu'il fera dorénavant son sketch au Studio avec des honoraire princiers. Mais loin de son milieu, il est gauche, bête: c'est l'échec. Il retourne au pays où pour le faire taire, on lui offre la mairie! Il pourra ainsi donner sa fille au fils de son meilleur ennemi!

Jouée par Noël-Noël, Jules Berry, Blanche Brunoy, cette suite de sketches se suit avec plaisir, tant par les bons mots et surtout les situations burlesques qui abondent que par le jeu de ces interprètes, en particulier par le bonasse Noël-Noël.

Le film peut être vu par tous, car les histoires que raconte le père Martin (j'oublierais de dire que pour la radio sa famille était devenue la famille Duraton) si elle ne dissimulent rien des vilenies qui se passent au village, n'excèdent pas les limites de la convenance!»
(Courrier de Genève.)

Tout le monde avouera que ces critiques laissent prévoir pour ce film d'une gaîté franche et bien française un succès incontestable.

Recevez, chers Clients, nos sincères salutations.

COLUMBUS-FILMS S.A.

Communications des maisons de location

Columbus-Film S.A., Zurich

Chers Clients,

Dans notre dernière lettre nous vous avons parlé du succès remporté par la comédie de Frank Capra, «Vous ne l'empêtrerez pas avec vous», au Studio 10 de Genève. Entretemps, la version doublée en français est sortie au Cinéma du Bourg de Lausanne, où le film a tenu l'affiche pendant une 4ème semaine.

«Pygmalion» dont le correspondant parisien du Film Suisse avait prédit d'excellentes choses a passé avec un très grand succès au Bourg à Lausanne et au Studio 10 à Genève. Le résultat a dépassé toutes nos espérances.

«Seuls les Anges ont des Ailes», également une grande production de Columbia, a passé à Lausanne au Cinéma Capitole

avec prolongation au «Moderne». Tout exploitant ayant vu le film voudra le programmer et nous sommes convaincus qu'il aura l'approbation de tous puisque cette grande production s'adresse à tous les publics, autant à celui qui aime la sensation qu'à celui qui préfère une histoire d'amour. La distribution, avec Cary Grant, Jeanne Arthur et Richard Barthelmess, est de premier ordre.

«La Famille Duraton», le nouveau comique de Noel-Noël, avec Jules Berry, a commencé sa carrière suisse au Rialto de Genève et a été prolongé au Molard. Voici quelques critiques:

«Les péripéties s'enchaînent et l'action n'arrête pas de rebondir avec une implacable logique et une sorte de fatalité dans le déroulement des catastrophes qui sont

- Durch unsern Verband Versicherte geniessen günstige Prämien und Sondervorteile!
 - Alle Versicherungen durch den Verband vermehren laufend das Verbandsvermögen und die künftigen Unterstützungskassen.
 - Säumige Mitglieder senden den erhaltenen Fragebogen im eigensten Interesse sofort dem Sekretariat, sie können dadurch beträchtliche Beträge einsparen!
 - Spätere Verfall-, resp. Kündigungs-Termine werden sorgfältig notiert und die Versicherten zu gegebener Zeit erinnert!
- Erwünschte Auskünfte bereitwilligst durch:
Schweiz. Lichtspieltheaterverband
Sekretariat: Zürich, Theaterstr. 1, Tel. 29189

Achtung! Sehr wichtig!

Alle Versicherungen durch den Verband!

Feuer . Betriebsverlust (Chômage) . Haftpflicht . Einzel-Unfall . Kollektiv-Unfall
Auto Kasko . Auto Haftpflicht . Einbruch-
Diebstahl . Glas . Wasserschäden
Garderoben-Haftpflicht